

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



12 FEVRIER 2019

N° 22

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S **MMAIRE**

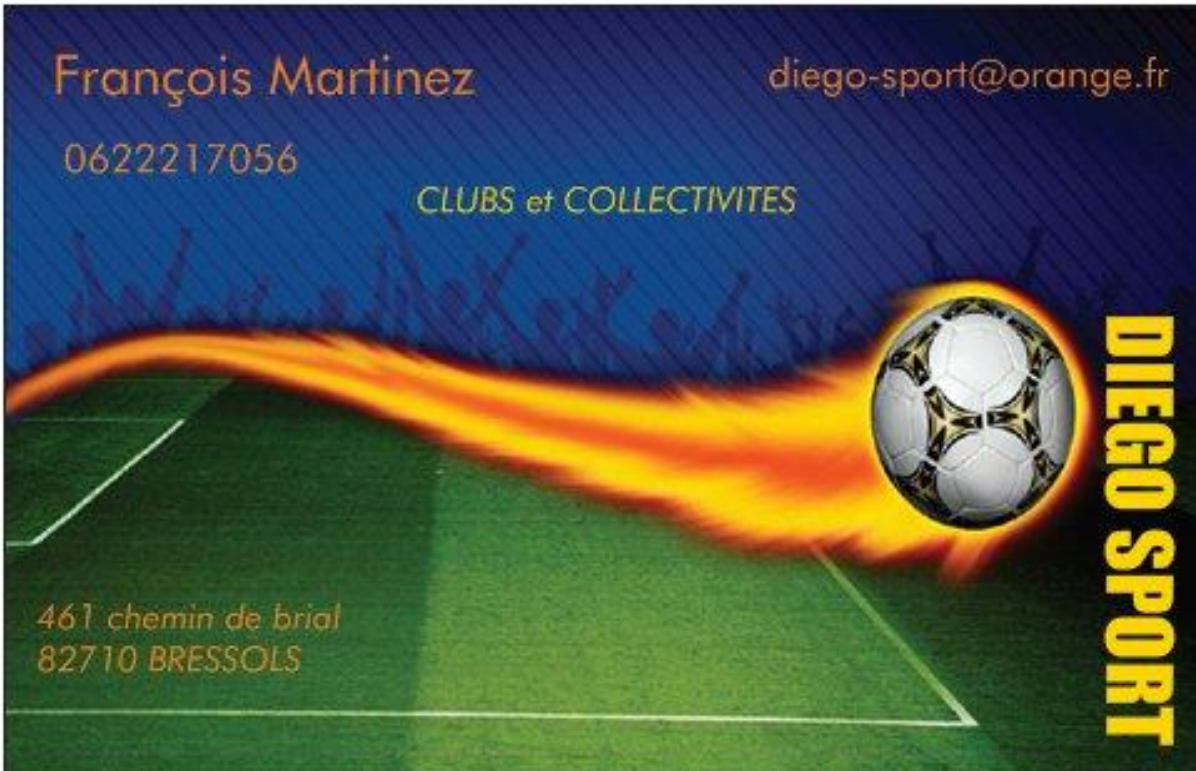


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Trésorerie,
- Coupes départementales,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 8 et 9.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 11 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n' pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

AS MATRA : à partir du 12/02 (1 joueur),

FC POTO : à partir du 12/02 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 05/02 (1 joueur) et à partir du 12/02 (1joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 19/02 (3 joueurs),

PASPORT : jusqu'au 12/03 (2 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),
AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),
LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur) et à partir du 22/01 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 19/02 (3 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 19/02 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 6 DU 04/02/19 AU 08/02/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

FORZA VIOLA FC	1	-	3	MECAPROTEC FC	
AC2L	0	-	3	FOOT FURIEUX	F
AJ SAINT EXUPERY	2	-	1	ASC CNES	
TOLOSA FOOT SYSTEM		<i>Remis</i>		FC POTO	
ASEAT		<i>Remis</i>		PASPORT	

Coupe de Printemps : Cadrage

US CAF		<i>Remis</i>		US AERO FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES		<i>Remis</i>		ATHLETICO TOLOSA C	
IO TEAM	4	-	0	O. MECAHERS	
MISTRAL P.L.	2	-	7	TOULOUSE SA	
NEW TEAM		<i>Remis</i>		ASEAT IBIZA 7	

RATTRAPAGE








Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)

AS SAINT LOUP CAMMAS		<i>Remis</i>		O. TOULOUSE	
----------------------	--	--------------	--	-------------	--

MATCH AVANCE

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ALTRAN FOOT	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
-------------	---	---	---	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

DEUX sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **6** rencontres arbitrées.

TRESORERIE

Les équipes suivantes doivent prendre contact de toute urgence avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 06 80 71 03 10) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie « licences ».

- AC2L
- FORZA VIOLA FC
- IO TEAM
- LES FOOT FURIEUX
- AS MATRA
- PASPORT
- FC POTO
- SB SPORTS

LES EQUIPES CI-DESSUS NE SE METTANT PAS A JOUR RAPIDEMENT AVEC LA TRESORERIE VERRONT LEURS RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE A PARTIR DU 18.02.2019.

Le club LES VIEILLES CANAILLES doit régler de toute urgence le problème du rejet des chèques des engagements, de paiement de licences et de frais d'arbitrage, faute de quoi, leurs rencontres seront perdues par pénalité à compter du 25/02/2019.

COUPES DEPARTEMENTALES

Voici le tirage au sort des 1/8èmes de finale, qui se dérouleront du 11 au 15 mars:

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

AJ SAINT EXUPERY c TOLOSA FOOT SYSTEM ou FC POTO
AS CNRS (FOOT 7) c ATHLETICO TOLOSA B
O. TOULOUSE c MECAPROTEC FC
ASL CHENE VERT (FOOT 7) c ASCA
ASEAT ou PASPORT c LES SHADOCKS DE SEILH
ALTRAN FOOT c FA ROQUES
LES FOOT FURIEUX c AS SAINT LOUP CAMMAS
AGATE FC c DYNAMO FC

COUPE DE PRINTEMPS

IO TEAM c TOULOUSE SA
ATHLETICO TOLOSA A c FC POTO (FOOT 7)
USEMA COLOMIERS c US CAF ou US AERO FOOT
BELLA BARBARIANS (FOOT 7) c SOPRA STERIA FOOT
CPAM c NEW TEAM ou ASEAT IBIZA (FOOT 7)
AS MATRA c FONBO FC
AS DRT c LES VIEILLES CANAILLES ou ATHLETICO TOLOSA C
SHAKHTAR TOLOSA c SB SPORT FC

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC

O. MECAHERS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 8 DU 18/02/2019 AU 22/02/2019

Division : Excellence – Journée 12 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 20/02	20h00
PASPORT	LES FOOT FURIEUX	Struxiano Synthé	Me 20/02	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 18/02	20h00
Exempt. SHADOCKS SEILH				

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 21/02	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 18/02	19h45
O. TOULOUSE	FA ROQUES	Lardenne Synthé	Me 20/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	SHAKHTAR TOLOSA	Remis		
Exempt. ASC CNES				

Division : Honneur – Journée 12 retour

FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 21/02	20h00
DYNAMO FC	ASCA	Sordelo St.	Ve 22/02	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 22/02	19h45
AS MATRA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ma 19/02	19h45
Exempt. NEW TEAM				

Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour

AGATE FC	US AERO FOOT	Sordelo St.	Je 21/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AC2L	La Ramée Synthé	Lu 18/02	19h45
CPAM	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Lu 18/02	20h00
US CAF	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 21/02	19h45
AS DRT	O. MECAHERS	Sordelo Hb	Me 20/02	19h45

Coupe A. Delaune : 1/16ième

AS ST LOUP CAMMAS	VIRY EVENTIS (91)	A définir	Sa 23/02	15h00
CFC/BNF (93)	TOLOSA FT SYSTEM	Paris	Sa 23/02	15h00

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 07/02/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/02	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 08/02/19)

ASEAT	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 01/03	19h45
-------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)

NEW TEAM	ASEAT IBIZA 7	Stadium Taton Synthé	Je 28/02	20h00
LES VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 27/02	19h45

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF US AERO FOOT Stadium Taton Synthé Lu 25/02 20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES FONBO FC R. Barran Ma 26/02 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

MISTRAL P.L. O.TOULOUSE Sordelo Hb. Je 28/02 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 28/01/19)

ATHLETICO TOLOSA A FA ROQUES M.Cerdan St Lu 25/02 19h45

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASCA TOULOUSE SA Beaupuy Me 27/02 20h15

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC O. MECAHERS Sordelo St. Je 28/02 19h45

AS DRT CPAM Sordelo Hb. Me 27/02 19h45

Match de Sélection

SELECTION 31 POMPIERS Lu 25/02 19h45